

EA3881

UBO<sup>ue</sup>

université  
de Bretagne  
occidentale



**LIEU DU COLLOQUE/**  
**Université de Paris II (Panthéon-Assas)**  
12 place du Panthéon  
75005 Paris  
Amphithéâtre N°1

**CONTACT/**  
**Université de Bretagne Occidentale**  
Véronique Ziegler  
T +33 (0)2 98 01 83 69  
F +33 (0)2 98 01 73 02  
veronique.ziegler@univ-brest.fr

[www.univ-brest.fr](http://www.univ-brest.fr)

COLLOQUE  
 **HANDICAP &  
APTITUDE À L'EMPLOI**

**LUNDI 30 MAI // 2011**  
**Université Paris 2 (Panthéon-Assas)**

co-organisé par  
le Centre de Recherche en Droit Privé (EA 3881),  
Université de Brest et le Centre d'Études et de Recherches de Sciences  
Administratives et politiques (CERSA), Université de Paris II

Avec le soutien de



Les réflexions actuelles sur une prochaine réforme de l'allocation aux adultes handicapés font ressurgir des questions portant sur l'appréciation de "l'employabilité". Ce colloque, réunissant à la fois des acteurs institutionnels et judiciaires et des universitaires, a notamment pour objet de mieux cerner les contours de la notion de réduction de la capacité de travail et de comprendre le traitement dont celle-ci fait l'objet de la part du juge.

La reconnaissance du handicap et les droits qui y sont associés se sont en effet construits à partir et autour de cette notion, en faisant prévaloir l'idée que le handicap reconnu et compensable est celui qui constitue une entrave dans l'accès à l'emploi.

La loi du 30 juin 1975 et, surtout, celle du 11 février 2005 ont contribué non seulement à faire évoluer de façon sensible la manière d'appréhender la notion de handicap mais encore à promouvoir une reconnaissance juridique de cette notion détachée de celle d'aptitude à l'emploi. Pourtant, des formules telles que "capacité de travail réduite des deux tiers" ou "restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi" constituent encore, à l'heure actuelle, des critères d'accès à diverses prestations.

Au cœur de ces problématiques, le contentieux technique de la sécurité sociale s'affirme en tant que contentieux "de droit commun" de la capacité de travail. Aujourd'hui, la coexistence de multiples critères fondés sur la notion d'aptitude à l'emploi et les exigences nouvelles posées par la loi du 11 février 2005 en matière d'évaluation du handicap impliquent une complexification de ce contentieux. Simultanément, se font jour de fortes interrogations sur l'organisation même des tribunaux du contentieux de l'incapacité pourtant récemment réformés.

## PROGRAMME

### 9h00 : Accueil

- **Louis VOGEL**,  
*Président de l'Université Paris 2 (Panthéon-Assas)*
- **Laurent VACHEY**,  
*Directeur de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)*

### 9h15 : Introduction générale

- **Philippe PÉDROT**,  
*Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale Brest*

### MATINÉE

- Sous la présidence de  
**Michel BORGETTO**  
*Professeur à l'Université Paris 2 (Panthéon-Assas), Directeur de la Revue de droit sanitaire et social*

### 9h30 : Employabilité - aptitude à l'emploi - capacité de travail

- **Jacques LE GOFF**,  
*Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale Brest*

### 9h50 : Droit européen et aptitude à l'emploi

- **Francis KESSLER**,  
*Maître de conférences à l'Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)*

### 10H 30 : PAUSE

### 10h45 : La conceptualisation juridique du handicap en France

- **Hervé RIHAL**,  
*Professeur à l'Université d'Angers*

### 11h05 : Évaluation du handicap et de l'aptitude à l'emploi

- **Frédéric TALLIER**,  
*Médecin coordonnateur à la Maison départementale des personnes handicapées de la Creuse*

### 11h25 : Débats

### 12h15 : Déjeuner libre

### APRÈS-MIDI

- Sous la présidence de  
**Bernadette MOREAU**  
*Directrice de la compensation à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)*

### 14h15 : Logique d'assurance et aptitude à l'emploi

- **Francis MEYER**,  
*Maître de conférences à l'Université de Strasbourg Institut du travail*

### 14h35 : Logique d'assistance et aptitude à l'emploi

- **Patrick LEROY**,  
*Maître de conférences à l'Université de Bretagne Occidentale Brest*

### 15h00 : Débats

### 15h30 : Pause

### 15h45 : Le contentieux de l'inaptitude à l'emploi

- **Franck HÉAS**,  
*Maître de conférences à l'Université de Nantes*

### 16h15 : Débats

### 16h45 : Synthèse des travaux

- **Jacques CHEVALLIER**,  
*Professeur à l'Université Paris 2 (Panthéon-Assas), Directeur du CERSA*